

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

8 novembre 2019

Date d'affichage :

21 novembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jackie DIOGON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 6

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 2

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 30 octobre 2019.**

Il s'agit de la 2^{ème} décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

Concernant le fonctionnement, un seul ajustement en recette en lien avec la notification de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle. Si celle-ci était restée à valeur constante depuis sa création en 2013, elle passe en 2019 de 30 995 € à 16 029 € (-14 966 €).

En dépenses, la notification du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 286 197€ pour la Commune de Riom permet de réduire les crédits alloués au BP (-23 803 €). Dans la même logique, les admissions en non-valeur ne seront pas aussi importantes que prévues d'où une baisse des crédits ouverts au budget sur cette ligne également (-12 000 €).

A contrario, au chapitre 011 « frais à caractère général », une accréditation supplémentaire de 45 000 € est nécessaire pour la ligne entretien des bâtiments communaux, pour l'entretien et la maintenance des toitures des serres (+35 000 €) ainsi que pour des frais d'actes liés à des constitutions de servitude (+1 500 €). Au chapitre 65, outre un virement effectué pour la contribution au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) à hauteur de 100 € et un autre pour le fonds d'initiative scolaire à hauteur de 200 €, 2 000 € sont prévus pour des subventions exceptionnelles à deux associations sportives (Rugby Club Riomais et Bobby's Racing Junior pour 1 000 € chacune).

L'équilibre de la section s'opère grâce aux dépenses imprévues (-62 663 €).

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 15 616.33 €.

En recettes, deux notifications de subvention sont intervenues en cours d'année : une subvention de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 85 200 € pour la réfection des toitures du groupe scolaire René Cassin, une autre de la part du Conseil Régional pour le skate park (+50 000 €). La notification du reversement des amendes de police pour 176 783€ permet d'ajuster les crédits à la hausse de 156 783 € (au budget une prévision prudente avait été privilégiée en lien avec la dépenalisation du stationnement entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2018).

De plus, en lien avec la mise à jour du planning de travaux sur certains programmes (travaux liés à l'autorisation de programme patrimoine historique notamment) le besoin d'emprunt pour l'année 2019 peut être ramené à 500 000 € (à la clôture 2019).

COMMUNE DE RIOM

Pour finir, la cession à l'euro symbolique à RLV des parcelles qui permettront la construction de la nouvelle crèche nécessite la valorisation de cette cession en subvention d'équipement en nature (115 000€ inscrits en dépenses et en recettes).

En dépenses, la décision modificative procède à la modulation de crédits non consommés liés à l'étude cœur de ville (-194 000 €) ou à des programmes qui ne donneront lieu à exécution qu'à partir de l'année 2020 comme les travaux sur le patrimoine historique : Tour de l'Horloge et intérieur de l'église du Marthuret (-260 000 €).

A contrario, certains programmes sont ou vont être engagés d'ici la fin de l'année et nécessitent des ajustements.

L'opération toiture doit être réévaluée à hauteur de +10 000€ pour les études et +220 000 € pour le programme des travaux à l'école René Cassin maternelle.

Les travaux du sol du gymnase Jean Zay (+29 000 €), ceux du centre aéré de Loubeyrat (+60 000 €), la réalisation du skate park (+15 000 €), l'arrosage intégré au stade Emile Pons (+3 000 €) et les travaux de voirie sur le boulevard D2029 (+15 000 €) sont quant à eux engagés et/ou en cours de réalisation.

En dépenses et en recettes, une régularisation doit intervenir avec la rétrocession à la ville des parcelles du quartier gare par le SMAF (400 €). De même les crédits nécessaires au paiement du solde de l'opération au SMAF doivent être abondés (+316.33 €)

A la marge, une réévaluation des crédits nécessaires aux remboursements des différentes cautions encaissées doit être prévue (+1 500 €).

Le détail par ligne pour les deux sections est présenté dans le tableau qui suit :

C O M M U N E D E R I O M

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
6068	011	24280	fournitures éco responsabilité	-100,00
6067	011	21089	fournitures scolaires	-200,00
615221	011	27387	entretien et réparations bâtiments communaux	45000,00
6156	011	30493	entretien et maintenance des toitures des serres	35000,00
6227	011	26365	frais d'actes	1500,00
739223	014	23277	FPIC	-23803,00
022	022	8146	dépenses imprévues	-62663,00
6541	65	16636	admissions en non valeur	-12000,00
65548	65	232	contribution organisme de regroupement SIEG	100,00
65738	65	2913	fonds d'initiatives scolaire	200,00
6574	65	5908	subventions associations sportives	2000,00
TOTAL DEPENSES				-14966,00
748313	74	22239	dotation compensation réforme de la taxe professionnelle	-14966,00
TOTAL RECETTES				-14966,00

Accusé de réception en préfecture
 063-216303008-20191114-DELIB191106-BF
 Date de télétransmission : 18/11/2019
 Date de réception préfecture : 18/11/2019

C O M M U N E D E R I O M

INVESTISSEMENT

Article	Chapitre	LC	Libellé	Montant
2031	20	30480	étude cœur de ville	-194000,00
2031	19003	30475	diagnostic programme réfection toitures bâtiments communaux	10000,00
2313	19003	16579	travaux toitures école René Cassin	220000,00
2313	23	24293	AP conservation patrimoine historique	-260000,00
2313	19012	21104	sol gymnase Jean zay	29000,00
2313	19006	1212	travaux centre aéré Loubeyrat	60000,00
2315	19002	30473	création skate park	15000,00
2315	19005	20030	travaux arrosage intégré stade Emile Pons	3000,00
2315	19010	30479	travaux boulevard D2029	15000,00
165	16	6824	dépôts et cautionnement	1500,00
16876	16	6006	régularisation pour rétrocession SMAF	316,33
2041512	041	30494	subvention d'équipement en nature EPCI RLV	115000,00
27638	041	17894	régularisation pour rétrocession SMAF	400,00
21318	041	20079	régularisation pour rétrocession SMAF	400,00
TOTAL DEPENSES				15616,33
1321	13	22207	subvention DSIL réfection toitures école René Cassin	85200,00
1322	13	16622	subvention Conseil Régional skate park	50000,00
1342	13	6836	amendes de police	156783,00
1641	16	10530	emprunt	-392166,67
21318	041	14242	sortie d'actif cession à l'euro symbolique à RLV	115000,00
16876	041	17893	régularisation pour rétrocession SMAF	400,00
27638	041	17895	régularisation pour rétrocession SMAF	400,00
TOTAL RECETTES				15616,33

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191106-BF
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

RIOM